

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT, DE GESTION ET DE  
VALORISATION DU BASSIN DE LA BRESLE**

**N°2020-24**

<p><b>OBJET :</b></p>	<p>L'an deux mil vingt,  Le 4 mars à 9h30, les membres du Comité syndical légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL.</p>
<p><b>- Budget primitif 2020</b></p>	<p><u>Membres titulaires présents</u> : Mme Colette MICHAUX, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, M. Gérard CHAIDRON, M. Alain DESFOSSÉS, M. Dany GUESDON (<i>membre suppléant M. BUQUET, titulaire absent</i>), M. Thierry HEBERT, M. Patrick PERIMONY, M. Christian ROUSSEL, M. François SELLIER (<i>membre suppléant M. QUÉNOT, titulaire absent</i>), M. François THIVERNY, M. Patrick FIZET.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :  20/02/2020</p>	<p><u>Membres titulaires absents/excusés</u> : M. William BOUS, M. Jean-Manuel BUQUET, M. Arnaud DECHEZELLES, M. Jean-Louis DOR, M. Jean Claude QUÉNOT.</p>
<p>NOMBRE DE TITULAIRES : 14</p> <p>En exercice 14</p>	<p><b>- Budget primitif 2020</b> Mme LUCOT-AVRIL, avec l'aide des services, présente le BP 2020. Ce dernier s'équilibre en dépenses et recettes et intègre les reports des années antérieures. La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 120 900€ et la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 506 000€. Conformément au débat qui eut lieu ce 4 mars, le budget a été établi sur les bases suivantes :</p>
<p>Présents 11</p>	<p><b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</u></b> <b><u>Dépenses :</u></b></p>
<p>Votants 11</p>	<p>-Chapitre 011 : 200 630.43 € avec, outre les dépenses afférentes au fonctionnement des services :</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'élaboration d'un plan de communication du SAGE et d'une plaquette,</li> <li>• l'organisation d'une classe d'eau à destination des élus,</li> <li>• les animations environnementales</li> <li>• les animations liées aux dossiers Natura 2000 et PAEC (mesures agro-environnementales et climatiques MAEC),</li> <li>• l'entretien de la propriété de Nesle l'hôpital,</li> <li>• le recouvrement des sols du SMAB (présence d'amiante).</li> </ul>
	<p>-Chapitre 012 : 298 600 €</p>
	<p>-Chapitre 65 : 10€</p>
	<p>-Chapitre 66 : 2 500 € concernant les charges financières - intérêts réglés sur ligne de trésorerie</p>
	<p>-Chapitre 042 : 4 259.57€.</p>
	<p><b><u>Recettes :</u></b></p>
	<p>-Chapitre 70 : 3 080€</p>
	<p>-Chapitre 74 : 360 548.09€</p>
	<p>-Chapitre 75 : 10.01€</p>
	<p>-Chapitre 002 (report) : 142 361.90€.</p>

### Les recettes principales

On notera parmi les principales recettes de fonctionnement attendues, la dotation exceptionnelle de 50 000 € du département de la Seine-Maritime, la participation des membres à hauteur de 122 979.36€ et diverses recettes prévisionnelles de la part de l'Agence de l'eau, des régions, de l'Etat, du FEDER et de l'OFB pour l'ensemble des missions d'animations proposées par le SMAB sur son territoire.

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

#### Dépenses :

Chapitre 20 : 27 000.55€,

Chapitre 21 : 7 000€,

Chapitre 020 : 150 059.36€,

Chapitre 45 ; opérations sous mandat pour 936 840.09€ avec parmi les opérations prévues :

- Opération d'effacement des impacts des ouvrages hydrauliques de l'entreprise Assa-Abloy (Oust-Marest) ; 5 000€
- Opération d'effacement des impacts de l'ouvrage du moulin de Rothois (Lannoy-Cuillère) ; 114 582.55€,
- Opération d'effacement des impacts de l'ouvrage du moulin de l'Abreuvoir (Saint-Germain-sur-Bresle) ; 45 176.23€,
- Opération de restauration de la continuité écologique sur le site du moulin de Bouaffles (Vieux-Rouen-sur-Bresle) ; 92 116.44€
- Opération de restauration de la continuité écologique sur le site du moulin Ledez à Montroy (Lafresguimont-Saint-Martin et Aumale) ; 307 774.87€,
- Opération d'effacement de seuils et de restauration de zone humide (Gamaches) ; 60 000€,
- Opération de réhabilitation de 2 mares sur la commune d'Aumale : 7 190€,
- Opération de restauration de la continuité écologique du Moulin à Foulon (Neuville-Coppegueule) : 100 000€,
- Opérations de restauration de la continuité écologique du Moulin de Quincampoix Fleuzy (Quincampoix Fleuzy) : 5 000€
- Opération "haierosion" sur le bassin ; 100 000€,
- Opération "Mares communales et privées" sur le bassin ; 100 000€.

#### Recettes :

-Chapitre 10 : 513.55€

-Chapitre 040 : 4 259.57€

-Chapitre 45 : 1 042 996.25€

-Chapitre 001 : 73 130.63€.

*A l'unanimité, les membres du Comité syndical approuvent :*

- *le vote du Budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses/recettes d'investissement à 1 120 900 € et en fonctionnement à hauteur de 506 000 € (annexé),*
- *le vote au chapitre du Budget primitif 2020,*
- *le vote des contributions annuelles de fonctionnement qui seront sollicitées, en 2020, auprès des membres du syndicat mixte.*

*Les membres autorisent, à l'unanimité, Mme la Présidente :*

- *le cas échéant, à souscrire à nouveau (ou à reconduire) en cas de besoin une ligne de trésorerie, un prêt relais, etc... ou un emprunt pour le bon fonctionnement des services dans le cadre des missions exercées par le SMAB,*
- *à verser une gratification aux stagiaires accueillis lorsque la prestation produite à l'occasion du stage répond à un besoin du service ou contribue à l'amélioration du*



service public. Cette gratification accordée ne pourra dépasser le plafond prévu par l'art. L242-4-1 du code de la sécurité sociale,  
- à fixer le montant des gratifications et toutes opérations ou actions concourant à la réalisation des stages visés (convention de partenariat...) et à solliciter, le cas échéant, des financements sur ces dépenses auprès des différents partenaires du SMAB.

Ces dépenses sont inscrites au chapitre 012 du BP 2020.

LOGO

Mme la Présidente est, de plus, habilitée à tout mettre en œuvre pour la réalisation des opérations visées dans le cadre de l'adoption de ce budget.

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat :

Acte exécutoire le : 31-03-2020

la Présidente du syndicat mixte,  
Virginie LUCOT-AVRIL

**Pour extrait conforme,  
la Présidente du Syndicat,  
Mme Virginie LUCOT-AVRIL**

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
DE GESTION ET DE VALORISATION  
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)**

3, rue Soeur Badiou - 76390 AUMALE  
Tél. : 02 35 17 41 55 [www.eptb-bresle.com](http://www.eptb-bresle.com)